



**Section du Bas-Rhin**  
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : **03 88 56 55 60**  
[fo.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drrip67@dgrip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgrip-sd.fr/067/>

---

**CAPL de MUTATION des AGENTS ADMINISTRATIFS**  
**CAPL de RECOURS en REVISION de l'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**  
**CONTROLEURS – INSPECTEURS – AGENTS**  
**29 - 30 JUIN 2015**

---

*FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !*

*FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !*

## **LES MUTATIONS des agents administratifs**

### Notre déclaration liminaire :

Années après années, le nombre de vacances d'emplois dans le département s'accroît.

Pour cette CAPL, 53 vacances d'emplois sont dénombrées pour la seule catégorie C. C'est insoutenable !

Au niveau national, plus de 1800 postes resteront vacants en catégorie C (en tenant compte de l'appel des lauréats sur liste complémentaire du concours externe, sur les derniers mois de 2015). C'est insupportable !

Les agents de tous grades subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : stress, souffrance au travail et difficultés grandissantes à effectuer leurs tâches.

Les élus FO DGFIP 67 dénoncent par ailleurs les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours d'agent administratif. En effet, tous les agents ont été affectés ALD, ce qui n'est pas un mode de gestion acceptable de nos nouveaux collègues !

Au-delà, FO DGFIP 67 dénonce le nombre croissant d'ALD dans tous les grades.

Dans le Bas-Rhin, alors que 15 admis ont passé le concours à Strasbourg, seuls 5 postes ont été ouverts par la DG en primo-affectation dans le 67 !! C'est scandaleux pour les 11 collègues qui n'ont pas pu revenir dans le 67 et pour les collègues du département qui ne verront pas arriver de renforts au 1<sup>er</sup> septembre !

Au moins 1 lauréate du concours, non affectée dans le 67, a renoncé au bénéfice du concours. Y'en a-t-il d'autres à votre connaissance ?

Les élus FO DGFIP 67 rappellent les revendications du Syndicat en matière d'emplois et de règles de gestion :

- arrêt des suppressions d'emploi
- recrutement à hauteur des besoins
- créations d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP
- anticipation réelle et complète des départs à la retraite
- 2 véritables mouvements de mutation par an
- l'ouverture de l'ensemble des postes vacants à la mutation
- une affectation la plus fine possible

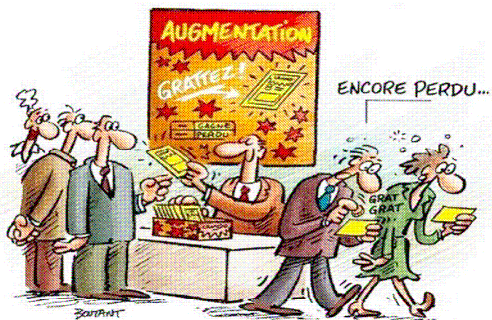
Sur 49 demandes de mutations/affectations, 9 collègues n'ont pas obtenu satisfaction (pas de postes vacants dans la ou les structures demandées).

Parmi ces 9, 2 collègues ont été affectés « ALD Commune » en raison de la nouvelle règle liée au surnombre (voir notre compte-rendu de la réunion informelle du 2 juin et nos positions) : une suppression d'emploi qui crée un sureffectif dans un service entraîne désormais, pour l'agent le plus jeune administrativement, l'obligation de muter. C'est un nouveau recul des règles de gestion !

2 recrutements handicapés ont eu lieu au 15/06/15 ; 3 PACTES avaient déjà été recrutés au 01/12/2014.

Si les règles de gestion ont été respectées, les élus FO DGFIP se sont abstenus car il reste toujours trop de vacances d'emplois et parce que l'administration doit diminuer le nombre d'emplois d'ALD.

## LES RECOURS



### 1) Catégorie B

Pour l'évaluation 2015 (exercice 2014) : 9 recours hiérarchiques (10 en 2014) pour 5 à l'ordre du jour en CAPL (4 en 2014).

Le Président précise, comme chaque année, la réserve constituée par la direction locale : 2X2 mois + 4X1 mois.

A noter que sur 5 dossiers, 4 concernaient des structures dans lesquelles il y a, par ailleurs, des problèmes relationnels avec l'encadrement.

Lors de cette CAPL, 5 dossiers ont été évoqués et soutenus par les représentants des personnels :

- 2 dossiers ont vu leur mention d'encouragement transformée en une réduction de 1 mois.
- 1 dossier a vu 2 croix évoluer favorablement
- 1 dossier a obtenu une modification favorable de son appréciation générale.
- Seul, un dossier n'a obtenu aucune suite favorable.

Les élus **FO-DGFIP 67** ont voté **POUR** toutes les modifications favorables (réduction - tableau synoptique - appréciation générale) portées aux dossiers des agents, et **CONTRE** les maintiens proposés par la Direction.

Vos élus : Marie-Françoise HENRY-René FISCHER-Marie-Claire SAIDOU - Expert : José PEREIRA

### 2) Catégorie A

Le Président précise, comme chaque année, la réserve constituée par la direction locale : 1X2 mois + 2X1 mois. 4 recours hiérarchiques en 2015 (idem 2014) pour 2 recours en CAPL (1 en 2014).

Pour le dossier défendu par *les élus FO DGFIP 67*, notre collègue a obtenu la modification de 3 croix dans le tableau synoptique et une réduction d'avancement de 1 mois.

Comme en CAPL des contrôleurs, *les élus FO* ont demandé à la direction locale de particulièrement sensibiliser les évaluateurs lorsqu'il y a changement de fonctions ou changement de métier de collègues : l'évaluation doit tenir compte des 12 mois de l'année et pas seulement des 4 mois après la mutation.

Dans ce cadre, *les élus FO* ont rappelé à la direction les engagements pris lors de la CAPL de mutation de 2014.

Vos élus : Manuel BORRAS - Sébastien KAISER - Carole SKONIECZNY - Expert : José PEREIRA

### 3) Catégorie C

Le Président précise, comme chaque année, la réserve constituée par la direction locale : 2X2 mois + 4X1 mois. 3 recours hiérarchiques en 2015 (10 en 2014) pour 2 recours en CAPL (6 en 2014).

La direction locale étant restée sourde à toute argumentation, les élus **FO-DGFIP 67** ont voté **CONTRE** les maintiens proposés par la Direction. Pourtant, les changements de croix dans le tableau synoptique ne coûtent rien à l'administration, surtout lorsque cela reste cohérent avec les appréciations littérales. *Pour les élus FO DGFIP 67*, c'est du perdant-perdant : pour l'agent qui attend un minimum de reconnaissance et pour l'administration qui exacerbe un peu plus les ressentiments.

Vos élus : M. WISNIEWSKI - P. BAVARD - S. BILGER - S. SCHWAB - Expert : J. PEREIRA

**FO-DGFIP** reste fidèle à sa revendication : « tout agent doit pouvoir être bonifié à la hauteur de son implication professionnelle ». En effet, les collègues sont **en droit d'être reconnus à hauteur de leurs efforts. sans quota ni contingentement !**

**Les élus FO DGFIP 67 seront en 2016**, comme les années précédentes, à votre disposition

- lors de la campagne de notation,
- avant, pendant et après le recours hiérarchique et la CAPL de recours.